



<https://latribunelibre.com/emploi/administrateur-reseaux-n2-f-h-2>

Administrateur Réseaux n2 F/H

Description

Talents IT est un cabinet de recrutement national spécialisé dans les MÉTIERS DE L'IT ET DU DIGITAL, NOUS VOUS PROPOSONS RÉGULIÈREMENT DES OFFRES D'EMPLOI DANS CES DOMAINES : DÉVELOPPEMENT, SÉCURITÉ, INFRASTRUCTURE, R&D, DATA, PROJET, PRODUIT...

Nos consultants expérimentés vous offrent un ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ et des conseils avisés pour vous aider à évoluer dans votre carrière.

Dans le cadre d'un remplacement, nous recherchons en CDI un(e) ADMINISTRATEUR(TRICE) RÉSEAUX N2 pour le compte d'une association.

ZOOM SUR LES MISSIONS

Directement rattaché(e) au DSI, vos missions seront les suivantes :

- * Concevoir et maintenir l'architecture réseau : cartographier l'existant et maintien de la documentation ; définir la sécurité réseau ; anticiper les besoins ; paramétriser les équipements
- * Assurer l'assistance de niveau 2 : diagnostic, résolution et suivi
- * Accompagner à la mise en place de procédures : rédaction de fiches permettant la résolution par l'équipe de niveau 1
- * Piloter les prestataires : rédiger les cahiers des charges et sélectionner les prestataires

ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE :

- * Cisco
- * Fortinet
- * Fortigate
- * LAN / WAN

Qualifications

Ce poste est sûrement pour vous si vous souhaitez rejoindre une équipe à taille humaine.

Formation et expérience :

- * Bac +3
- * Vous avez au moins 5 ans d'expérience sur un poste similaire

Organisme employeur

Talents IT

Type de poste

Temps plein

Secteur

CONSEIL POUR LES AFFAIRES
ET AUTRES CONSEILS DE
GESTION

Lieu du poste

75101, PARIS 01, PARIS, France

Salaire de base

40000 € - **Salaire de base**
50000 €

Date de publication

1 septembre 2024 à 11:02

Valide jusqu'au

01.10.2024

Vos qualités humaines :

- * Communication orale et écrite
- * Travail en équipe
- * Pédagogue

Avantage/rémunération :

- * 42/47kEUR en fonction de votre profil
- * 2j de télétravail
- * Repos + 3 jours supplémentaire
- * Carte restaurant (8EUR prise en charge à 50% par l'employeur)
- * Pass Navigo prise en charge à 60%